

Suivant vos vues on prépare un plan qui permettra aux préfets de préparer leurs estimés annuels de manière à rendre plus pratiques et plus satisfaisants l'examen et la comparaison avec ceux de l'année précédente et avec les soumissions pour les choses nécessaires pour chaque année fiscale.

Le rapport annuel sous la loi actuelle embrassant les opérations de l'année du calendrier et se rapportant aux deux moitiés de l'année fiscale—la dernière moitié d'une et la première d'une autre—je recommande qu'à l'avenir il soit préparé après la fin de l'année fiscale.

Pour faciliter l'examen des estimés pour les provisions en les comparant avec les prix des contrats, je pense qu'il faudrait demander les soumissions dans un temps qui puisse les faire dater du 1er juillet au lieu du 1er janvier comme à présent. Je fais cette recommandation après m'être assuré auprès des préfets que, dans leur opinion, cet arrangement n'entraînera aucune difficulté ou aucun désavantage. Si ce plan est adopté il sera nécessaire ou de continuer les contrats actuels jusqu'au 30 juin 1878 ou d'en demander de nouveaux à partir du premier janvier prochain pour six mois seulement, et ensuite d'embrasser l'année fiscale.

Par suite de la grande partie du temps que le commis que vous m'avez donné pour m'aider, en novembre 1875, a dû consacrer aux devoirs du département des Lois, pendant les dix mois qu'il est demeuré dans ce bureau, il a été impossible de faire plus que de remplir les devoirs de chaque jour. Un changement a eu lieu, il y a trois mois, et mon commis actuel a été très occupé aux affaires de routine du bureau. Conséquemment le travail de préparation et de compilation des statistiques a été lent et limité. Pour la même raison il faut faire une forte moyenne d'ouvrage qui a été accumulé pendant plusieurs années. Dans le but de mettre cette division en état de bien fonctionner j'ai été obligé de demander de l'aide temporaire. Vous avez consenti à me l'accorder après vous être convaincu de sa nécessité.

Jusqu'à ces deux dernières semaines on ne trouvait, dans le bureau, ni rapports, ni publications, ni documents concernant les pénitenciers ou leur administration. Pendant les quatre dernières années j'ai cherché à obtenir des ouvrages que l'on pourrait consulter, en envoyant notre rapport annuel et en demandant des échanges des préfets et gouverneurs des prisons d'Etat dans les Etats-Unis et des directeurs de prisons pénales dans la Grande-Bretagne et en Irlande. Excepté dans de rares cas cette courtoisie n'a pas eu de réponse. Sur ce vous avez pris l'affaire en mains, et, par l'entremise du secrétaire d'Etat, vous avez réussi à obtenir des autorités des Etats-Unis plusieurs rapports des institutions pénales en Amérique. On peut dire que ces rapports ne fournissent que de pauvres informations d'une nature profitable, ou pratique au sujet de l'administration, de la discipline, etc. On explique très peu le système suivi dans les diverses institutions—les opérations financières et les statistiques criminelles étant les seules données. Les préfets ou gouverneurs des prisons, en règle générale, ne s'imposent aucun trouble pour donner dans leurs rapports les détails de leur administration, attendu qu'ils s'adressent à des gens que l'on suppose bien connaître les systèmes en vigueur. Donc, si l'on considère désirable ou avantageux que ceux qui ont l'administration des pénitenciers acquièrent de l'expérience et des informations plus complètes, il serait nécessaire de les faire visiter des institutions hors de leur contrôle et qui sont réputées bien administrées afin de voir par eux-mêmes comment elles sont conduites et ce qui mérite d'être imité dans aucun des départements.

La valeur et l'importance qui se rattachent aux visites rendues à des maisons de détention en dehors sont démontrées par les directeurs du pénitencier d'Ohio à Columbus, qui est considéré comme l'une des prisons les mieux administrées en Amérique.

Dans leur rapport annuel pour 1875, les directeurs disent: " Conformément à la résolution conjointe adoptée par l'Assemblée générale pour autoriser le bureau à nommer un comité pour visiter quelques-unes des prisons des autres Etats, le bureau a choisi un comité de ses membres, y compris le préfet et le médecin, pour faire cette visite. Ce comité a visité les principales prisons des Etats de l'est et a fait un examen minutieux et critique de tout ce qui se rapportait aux divers systèmes